



COMMUNIQUÉ

BUREAU DE LA MAIRIE

Pour diffusion immédiate

GILLES LEHOULLIER VEUT PROPULSER LÉVIS EN MISANT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA QUALITÉ DE VIE

Lévis, le 10 décembre 2013 - À l'occasion d'un discours prononcé à la Chambre de commerce de Lévis devant plus de 250 personnalités d'affaires, le maire de Lévis, M. Gilles Lehouillier, a étalé ses trois grandes priorités qui seront le fer de lance de son mandat à la tête de la huitième ville en importance au Québec : la consolidation des deux grands pôles de développement Desjardins et Chaudière; l'occupation du territoire et la densification ainsi que la fluidité de la circulation.

Concernant les deux grands pôles de développement, M. Lehouillier a rappelé que le projet du Carrefour Saint-Romuald génèrera des investissements imposables de l'ordre de 300 M\$. Du côté du Pôle Desjardins, la revitalisation du quartier MISCEO entraînera des investissements de 200 M\$, qu'on pense ici à l'arrivée du marché public permanent annoncé la semaine dernière, à l'agrandissement prochain du Centre de congrès ou aux autres projets immobiliers sur les tables à dessin. De plus, l'Innoparc Lévis, dont les travaux d'infrastructures viennent tout juste d'être complétés, annonce un avenir des plus prometteurs.

Pour avoir le moyen de ses ambitions, Lévis a dû, en 2012 et 2013, investir massivement dans les infrastructures essentielles pour accueillir les projets qui se grefferont à ces pôles de développement. Conséquemment, les revenus anticipés ne sont pas encore au rendez-vous, a reconnu le maire Lehouillier, mais il assure que « le retour sur l'investissement se fera sentir dans les prochains exercices financiers au cours desquels nous pourrons pleinement mesurer les retombées fiscales de ces projets. Il s'agit du prix à payer pour se développer durablement ».

Voulant se projeter dans l'avenir, le maire a invité son auditoire à réfléchir sur le Lévis que nous souhaitons laisser à la prochaine génération. « C'est aujourd'hui que nous devons poser les jalons de notre identité, façonner le Lévis dans lequel nous voulons vivre, le Lévis que nous voulons voir prospérer au cours des prochaines décennies.»

Deux conditions gagnantes : densification et fluidité

Alors qu'il faisait référence à la croissance démographique qui fera passer la population de Lévis de 140 000 à 150 000 personnes d'ici 2020, M. Lehouillier a plaidé pour une densification intelligente et une requalification des milieux déjà bien desservis en infrastructures pour accroître les revenus fonciers et amortir les investissements municipaux.

Par ailleurs, il a rappelé que la vision de développement de la Ville doit s'articuler autour des enjeux de fluidité et des besoins déjà identifiés en matière de transport. Il faisait référence ici à l'élargissement de l'autoroute 20, à l'échangeur Kennedy, au prolongement de la rue Saint-Omer, au prolongement graduel du boulevard Étienne-Dallaire et au viaduc de Saint-Rédempteur. Pour arriver à des dénouements rapides, il entend activer rapidement le comité mixte Ville de Lévis – Ministère des Transports

En matière de transport collectif, le maire souhaite le développement d'une véritable colonne vertébrale qui passe par le renforcement d'un lien unificateur. « Fréquence accrue d'est en ouest, connexion vers les secteurs, ajout de voies réservées, réseau d'abribus, stationnements incitatifs : il faut rendre le transport collectif efficace pour qu'il devienne attrayant », a insisté M. Lehouillier.

La qualité de vie en trame de fond

Rappelant les nombreuses distinctions que la Ville a reçues au cours des dernières années, M. Lehouillier a énuméré les quatre éléments sur lesquels il entend capitaliser pour améliorer la qualité de vie des citoyens et attirer de jeunes familles sur le territoire: développement des infrastructures sportives (aréna de Saint-Romuald, complexe aquatique de Saint-Nicolas); ajout de parcs urbains; renforcement du réseau cyclable et amélioration des accès au fleuve.

« Devenir plus agile, plus efficace et plus rapide »

Le maire a tenu à souligner la qualité des gestionnaires et des employés qui composent l'administration municipale. Il souhaite néanmoins accélérer la réalisation de certains projets. À cet égard, et comme il s'y était engagé lors de la campagne électorale, M. Lehouillier prévoit annoncer, au début de l'année 2014, la nomination d'un coordonnateur aux projets de développement qui aura toute l'autorité nécessaire auprès des services de la Ville pour veiller au déploiement de projets structurants et diminuer les délais associés à leur cheminement au sein de l'appareil administratif.

Le coordonnateur pilotera également un comité aviseur réunissant des élus municipaux et les principaux acteurs du milieu économique lévisien. Ce comité aura pour fonction d'échanger sur les grands enjeux, les préoccupations en matière de développement et les correctifs à apporter.

Priorité Lévis

Récemment, la Chambre de commerce de Lévis a mis à l'ordre du jour l'enjeu des fuites commerciales et a mis sur pied le programme *Priorité Lévis* pour s'attaquer à cette problématique qui représenterait des pertes de 500 M\$, soit l'équivalent de l'ajout d'un million de pieds carrés d'espaces de vente potentiels sur le territoire avec toutes les retombées que cela pourrait comporter. Souhaitant s'associer à l'initiative mise de l'avant par la Chambre de commerce, le maire a annoncé que son administration accordait une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce, somme qui servira à jeter les bases de ce programme destiné à stimuler l'achat local.

Enfin, M. Lehouillier a dit vouloir faire de Lévis une ville attrayante; un milieu de vie dynamique et de haute qualité pour ses citoyens, ses entreprises et ses partenaires; une administration où se conjuguent efficacité et efficacité; une terre d'accueil pour de nouveaux citoyens et un lieu où les infrastructures s'érigent comme des leviers de développement.

« Voilà la vision autour de laquelle mon équipe et moi souhaitons nous mobiliser. Nous y arriverons, parce qu'ensemble, nous sommes capables du meilleur », a conclu le premier magistrat.

- 30 -

Source : Véronique Bouchard
Bureau de la mairie
418 835-8241